



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

MISES EN DEMEURE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET À HYDRO-QUÉBEC PAR CINQ PREMIÈRES NATIONS

Court-circuit sur la ligne Appalaches-Maine

PESSAMIT, le 6 juillet 2021 – La Coalition des Premières Nations de Lac Simon, Kitcisakik et Abitibiwinini (Anishnabeg), de Wemotaci (Atilamekw) et de Pessamit (Innus), met en demeure le gouvernement du Québec et Hydro-Québec de suspendre le projet de construction d'une ligne d'interconnexion entre le réseau québécois et celui du Maine. Si Québec et Hydro-Québec n'obtempèrent pas, il y aura poursuite devant les tribunaux, avec l'intention de stopper le projet d'exportation d'hydroélectricité vers le Maine et le Massachusetts.

La Coalition manifeste ainsi son exaspération et sa colère à l'égard du gouvernement du Québec et de sa société d'État qui s'obstinent, tous deux, à ignorer les droits ancestraux et constitutionnels des Premières Nations d'où provient plus de 36 % de l'électricité devant être exportée vers les États-Unis et ce, sans que celles-ci n'aient jamais été consultées, compensées ni accommodées.

Des années d'injustice

Nos membres soutiennent que les processus ayant mené à l'adoption du décret autorisant la construction de la *ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine* par le gouvernement du Québec, sont entachés d'illégalités graves et sont inconstitutionnelles. Précisons que les diverses installations (réservoirs, centrales hydroélectriques, pylônes, etc.) aménagées depuis des décennies sur nos territoires ancestraux par Hydro-Québec, ont eu un impact dévastateur sur la faune, la flore et l'accessibilité de nos lieux de pratique traditionnelle, menaçant du coup nos modes de vie, nos cultures et notre subsistance elle-même.

On n'en sait rien

Hydro-Québec procède actuellement à un accroissement majeur de sa puissance installée sur nos territoires ancestraux afin d'alimenter en électricité le Nord-Est des États-Unis. Mais nos Premières Nations ne sont pas sans constater un déficit hydrique sans précédent attribuable aux changements climatiques. Ce phénomène se traduit, notamment, par une diminution importante des niveaux d'eau au printemps et en été. Comment Hydro-Québec va-t-elle résoudre la quadrature du cercle en procurant de l'électricité aux Américains précisément en période d'accroissement de la demande dans le Nord-Est des États-Unis, alors que le régime hydrique va être en-deçà des minimums historiques connus? Aussi incroyable que cela puisse paraître, Hydro-Québec l'ignore!

Ça suffit!

Une chose est cependant certaine : quelles que soient les solutions retenues par Hydro-Québec, nos Premières Nations en subiront les contrecoûts puisque l'approche de la société d'État a toujours consisté à drainer les ressources de nos territoires au détriment de nos populations qui elles, tentent d'y survivre. Mais ça suffit! Le temps est venu de compenser les abus qui persistent. Jamais plus nous n'accepterons d'occuper le mauvais côté de l'Histoire.

C'est pourtant clair

Au cours de la dernière année, la Coalition a initié de nombreuses démarches auprès de diverses instances telles que le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, la Régie de l'Énergie du Canada, les Premiers Ministres du Québec et du Canada et, évidemment, la haute direction d'Hydro-Québec, afin que les droits ancestraux et constitutionnels de nos membres soient reconnus, considérés et satisfaits et ce, avant la mise en œuvre des « projets américains ». Mais tout le monde s'est renvoyé la balle. Et pourtant, il est clair que les droits de nos Premières Nations continuent d'être bafoués et ce, depuis des décennies et que l'émission par le gouvernement du Québec d'un décret autorisant la construction de la ligne Appalaches-Maine constitue une illégalité grave et une violation du principe de l'honneur de la Couronne.

On se reverra en cour

Si Hydro-Québec et son patron, le gouvernement du Québec, refusent de procéder aux études environnementales qui s'imposent, n'effectuent pas les consultations que nous exigeons et ne procèdent pas à la mise en place des mesures d'insertion requises dans le cas de tout projet sur nos territoires ancestraux; s'ils prennent à nouveau la décision d'ignorer nos revendications et de passer outre à nos demandes de consultations et d'accommodements pour dommages causés et anticipés; s'ils persistent à appliquer des politiques discriminatoires issues d'une époque de grande noirceur : on se reverra en cour! Ils devraient toutefois se rappeler que la courbe de l'histoire tend vers la justice et que dans de tels cas, la Cour suprême a toujours cherché à corriger les torts infligés aux Premières Nations.

-30-

Contacts

ANISHNABEG

Lucien Wabanonik

lucien.wabanonik@lacsimon.ca

819 736-4501

INNU

Gerald Hervieux

hervieux66@gmail.com

418 567-8488

ATIKAMEKW

Patrick Boivin

patrick.boivin@wemotaci.com

418 906-8368